



LA LETTRE D'INFORMATION FORÊT D'EXCEPTION
n°3 juillet 2012

L'actualité des 18 forêts présélectionnées

Depuis 2008, 18 forêts ont été présélectionnées pour se lancer dans la démarche de labellisation. La dernière arrivée en juin 2012, la forêt des Volcans de Martinique, ouvre le réseau sur l'Outre-mer.

Le contrat passé entre l'État et l'ONF prévoit la labellisation d'une quinzaine de forêts entre 2012 et 2016. L'objectif central est de constituer un réseau de référence en matière de gestion durable du patrimoine forestier et de faire de ces forêts emblématiques des leviers du développement économique local.

Après la première phase de sélection initiée en 2007, les projets se déploient dans les territoires avec la mise en place d'un comité de pilotage pour chaque forêt. Ce comité local, présidé par un élu et animé par un chef de projet de l'ONF, fixe les objectifs propres au massif forestier, élabore et valide le programme d'actions à réaliser dans le respect des enjeux et des contraintes de chaque site.

Établissant les bases d'une concertation formalisée avec la signature d'un protocole d'accord, le comité de pilotage a la responsabilité de conduire les différentes étapes de la démarche, de la conception des projets jusqu'à leur mise en œuvre en faisant appel à des partenariats exemplaires. Enfin, il présente au niveau national le dossier de candidature au label.

En mars 2012, le label Forêt d'Exception® a été attribué pour 5 ans à la forêt domaniale de Fontainebleau et des Trois Pignons.

Pour les forêts des "Volcans de Martinique", après l'avis favorable du Comité national d'orientation, le comité de pilotage a été créé en juin 2012. Comme pour les forêts de métropole, il réunit, aux côtés de l'ONF, les représentants des pouvoirs publics locaux, institutionnels et élus des collectivités concernées. Des experts issus du milieu universitaire et scientifique, des représentants d'usagers de la forêt et des structures associatives locales sont également invités à y participer.

Les 18 forêts présélectionnées au 1^{er} juillet 2012

L'Aigoual
Bassin d'Arcachon
Bercé
Boscodon
Les Camporells
Compiègne
Le Donon
Fontainebleau*
Grande Chartreuse
La Joux-Levier
Montagne de Reims
Rouen
La Sainte Baume
Tronçais
Le Val Suzon
Valier
Verdun
Volcans de Martinique

* labellisée

Le tour de France des projets Forêt d'Exception®

Au-delà de la valeur patrimoniale des forêts, de la représentativité de leurs territoires et de leur capacité à assurer des fonctions sociales, économiques et environnementales, la puissance de la dynamique locale va fortement conditionner l'avancée des projets.

FOCUS

Les étapes clés pour l'obtention du label

Inscription sur la liste des forêts domaniales éligibles

0. présélection de la forêt

Elaboration de la candidature locale

1. création d'un comité de pilotage
2. rédaction et signature d'un protocole d'accord entre les partenaires
3. élaboration et validation du contrat de projet
4. présentation du dossier de candidature au label

Attribution du label

5. validation de la candidature et labellisation pour 5 ans

Reconduite du label

6. dossier de renouvellement tous les 5 ans



Étapes d'avancement	Projets
5	Label attribué Fontainebleau
3	Contrat de projet validé Rouen
3	Contrat de projet rédigé Bercé
3	Contrat de projet rédigé Boscodon
2	Protocole d'accord signé Verdun
2	Protocole d'accord signé Les Camporells
2	Protocole d'accord signé Tronçais
2	Protocole d'accord signé Grande Chartreuse
2	Protocole d'accord signé Compiègne

Étapes d'avancement	Projets
2	Protocole d'accord rédigé Le Val Suzon
2	Protocole d'accord rédigé Montagne de Reims
2	Protocole d'accord rédigé Bassin d'Arcachon
2	Protocole d'accord rédigé La Sainte Baume
2	Protocole d'accord rédigé Valier
1	Comité de pilotage créé Volcans de Martinique
1	Comité de pilotage en cours de création Le Donon
0	Projet non démarré L'Aigoual
0	Projet non démarré La Joux - Levier



certifié ISO 9001 et ISO 14001



Direction générale

Direction de l'environnement et des risques naturels
2 avenue de Saint Mandé - 75570 Paris Cedex 12
www.onf.fr